

Adeline ROGNON
2220 Parthenais # 101
Montréal (QC) H2K 3T4

Le 28 février 2014

Objet : Installation Compteurs « intelligents »
2013

dossier : R-3863-

plainte

Monsieur, Madame,

La présente fait suite à la lettre datée du 19 décembre 2013 et que nous avons reçue le 23 décembre, laquelle concerne l'installation imminente à notre domicile de *compteurs de nouvelle génération*.

J'habite dans une coopérative d'habitation de 33 logements dans laquelle les 34 compteurs sont placés dans une salle électrique au sous-sol, qui comprend des murs de pierre, et qui est entourée des chambres à coucher de 5 logements. Je compte parmi ces 5 logements. Ma chambre à coucher se trouve déjà agrémentée du bruit constant de 2 gros transformateurs et comme mon logement est en semi sous-sol, les fils à haute tension longent les murs de ma fille de 7 ans et de la notre, mon mari et moi-même. Les fréquences que nous entendons sont désagréables et stressantes. C'est déjà une nuisance réelle, alors l'idée de se retrouver avec 34 compteurs émetteurs d'onde nous cause de sérieuses angoisses. En effet, les 5 habitants des 5 logements adjacents voudraient se prévaloir de l'option de retrait, il ne resterait pas moins de 29 autres compteurs émetteurs. Cette solution n'a pas de sens dans notre cas. Car il est clair que les autres membres n'ont pas à payer pour nos soucis de santé. Il est clair également que le bon voisinage au sein de la coopérative va s'en ressentir. S

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est inconcevable de faire subir directement à 5 familles les effets néfastes pour la santé en ce qui à trait aux ondes électromagnétiques et à 29 autres de façons moindre et que la population n'ait pas accès à des études indépendantes sur ce sujet. Nous n'avons aucune information sur les effets reliés à une telle concentration. **Aucune analyse de la disposition de nos lieux et aucune information ou mesure d'atténuation des effets négatifs n'est proposée ou même analysée par Hydro-Québec.**

Nos compteurs fonctionnent très bien, installés en 2002 seulement et les coûts que vous proposez pour les compteurs non intelligents démontrent un manque d'analyse de la situation puisque nos 34 compteurs sont au même endroit, donc si une personne devait venir faire le relevé, elle ne ferait qu'un seul déplacement. De plus, les membres peuvent eux-mêmes prendre la lecture et la transmettre par téléphone ou Internet comme c'est déjà le cas pour plusieurs logements à Montréal.

Nous vous rappelons que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 29 mai dernier, une motion demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents.

Nous vous rappelons que le 18 décembre dernier, la ministre des Ressources naturelles a annoncé que le gouvernement avait adopté un décret dans lequel il fait état de sa préoccupation quant à la tarification relative à l'option de retrait.

Enfin, la Chambre des Communes Canada, dans le rapport du Comité permanent de décembre 2010 demandait au Gouvernement du Canada *que Santé Canada et Industrie Canada élaborent un programme exhaustif de sensibilisation aux risques de l'exposition au rayonnement électromagnétiques de radiofréquences en vertu duquel Santé Canada donnerait accès en toutes transparence, à toutes les études et analyses qu'il aurait menées sur les effets sur la santé humaine du rayonnement électromagnétique de radiofréquences, et fasse la promotion de l'utilisation sécuritaire des technologies sans fils.*

Dans ce contexte et pour toutes ces raisons:

Nous souhaitons obtenir un moratoire concernant l'installation des compteurs en attendant de plus amples informations sur les implications sur la santé et sur les enjeux soulevés par les élus de l'Assemblée nationale.

Et en attendant nous souhaitons garder nos anciens compteurs.



Signature

c.c.

Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles

Madame Hélène Laverdière, députée Fédérale

Député provincial

Monsieur Denis Coderre, maire de l'arrondissement Ville-Marie

Madame Valérie Plante, conseillère d'arrondissement

Fédération des coopératives d'habitation du Montréal métropolitain